

trepris une enquête et, si jamais homme a eu à résoudre un problème difficile, c'est moi dans cette occasion. Tout d'abord, ces entreprises fournissaient la matière première à des manufactures secondaires de produits du fer et de l'acier, lesquelles, à leur tour, fournissaient la matière première à d'autres sociétés. Or, tandis que les premières usines désiraient un relèvement du tarif, un grand nombre des autres s'y opposaient fermement, sous prétexte que le relèvement causerait la hausse de leurs marchandises. A moins d'un relèvement général du tarif en vue de la protection de toutes les compagnies, prétendaient-elles, il serait injuste de protéger les usines de transformation primaire.

J'avoue mon impuissance à déterminer comment les nouveaux droits toucheront les diverses compagnies. Je ne puis dire que le ministère a consenti ces relèvements sans étudier la question, car un examen des divers articles me fait penser qu'il a utilisé les données recueillies par l'ancienne commission du tarif. C'est probablement ce qui s'est produit, car le ministre actuel des Finances peut se procurer le compte rendu des audiences de la commission. On n'ignore pas qu'il est possible à des gens d'opinions différentes de tirer des conclusions diamétralement opposées d'un même groupe de faits. A son point de vue, le ministre a probablement raison dans ses conclusions, mais j'en aurais peut-être tiré d'autres. Certains fabricants de produits du fer et de l'acier, qui s'opposaient autrefois au relèvement du tarif avantageux pour les usines de transformation primaire, ne savent pas encore si les nouveaux droits leur seront favorables ou nuisibles, et se livrent à des calculs pour s'en rendre compte. D'autres m'ont écrit pour m'assurer que le changement leur sera très profitable. L'un d'eux me dit: "Je ne vois rien dans la liste des articles qui puisse me nuire". Je lui ai demandé: "Voyez-vous quelque chose qui puisse vous être favorable?" Il m'a répondu: "Non. Je me demande si le relèvement des droits dont bénéficieront les usines de transformation primaire occasionnera une hausse de ma matière première. Je crois qu'il en sera ainsi, pour un ou deux articles."

Je m'efforce simplement d'indiquer les difficultés qui se présentent quand on veut modifier le tarif relatif à la sidérurgie. Mes honorables vis-à-vis ne doivent pas être sûrs de la réalisation de leurs espérances, car, tandis que les usines de transformation primaire bénéficient des modifications, d'autres usines de petites villes de toutes les parties du territoire national en souffriront peut-être.

Je voudrais aborder un autre point, sans m'éloigner trop du sujet. Le Gouvernement a l'intention de réduire la proportion de ma-

tière première et de main-d'œuvre britanniques exigées par le Canada pour les articles exportés vers notre pays en vertu du tarif de préférence. Comme j'ai assisté à des conférences économiques, je sais ce qu'on y discute. Il y a été fortement question de ce pourcentage. J'ai toujours soutenu qu'on ne devait pas nous demander d'admettre sous l'empire du tarif de préférence des marchandises venant d'un pays de l'Europe continentale et traversant l'Angleterre pour y subir les derniers procédés de transformations, à moins qu'elles ne renferment au moins 50 p. 100 de matière première et de main-d'œuvre britanniques.

Une VOIX: Ce n'est pas suffisant.

Le très honorable M. GRAHAM: En tout cas, j'ai demandé 50 p. 100. On m'a répondu que nous exportons en Angleterre des automobiles sortant d'usines d'assemblage canadiennes, mais non fabriquées au Canada. Mais j'ai assuré à mes contradicteurs, en leur citant les plus importantes entreprises, que les usines de fabrication du Canada emploient de 50 à 75 p. 100 de matière première et de main-d'œuvre du pays. En fin de compte, le Canada a porté la proportion exigible à 50 p. 100. Le Gouvernement propose maintenant de la ramener à 33½ p. 100. C'est-à-dire que la valeur des marchandises exportées d'Angleterre au Canada en vertu du tarif de préférence devra être formée, pour les 33½ p. 100, de matière première et de main-d'œuvre britanniques. On invoque à l'appui de cette proposition le désir de venir en aide à l'industrie des cotonnades du Lancashire. On a peut-être raison, mais je rappelle que ces usines pourraient obtenir leur coton dans l'Empire.

L'honorable M. FORKE: On l'a nié.

Le très honorable M. GRAHAM: Cette dénégation ne me semble pas admissible.

L'honorable M. GRIESBACH: On peut obtenir 40 p. 100 de la matière première dans l'Empire. Si ma mémoire ne me fait défaut, on n'emploie que ce pourcentage de la matière première produite dans les pays britanniques.

Le très honorable M. GRAHAM: C'est vrai, parce que la Grande-Bretagne ne veut pas acheter le coton récolté dans l'Empire, lequel coûte trop cher. Mais je crois avoir raison de dire que les usines de cotonnades d'Angleterre pourraient acheter du coton dans l'Empire si elles voulaient se transporter sur le lieu de la production. Mais les usines du Lancashire, ce dont je ne puis les blâmer, font venir leur coton brut des Etats-Unis. Nous réduisons donc la proportion en question à 33½ p. 100 afin de permettre aux Etats-Unis de vendre leur coton aux usines du

Le très honorable M. GRAHAM.